



INFORMATIONS STATISTIQUES

L'HÔTELLERIE-RESTAURATION DANS L'ÉCONOMIE DU CANTON DE GENÈVE

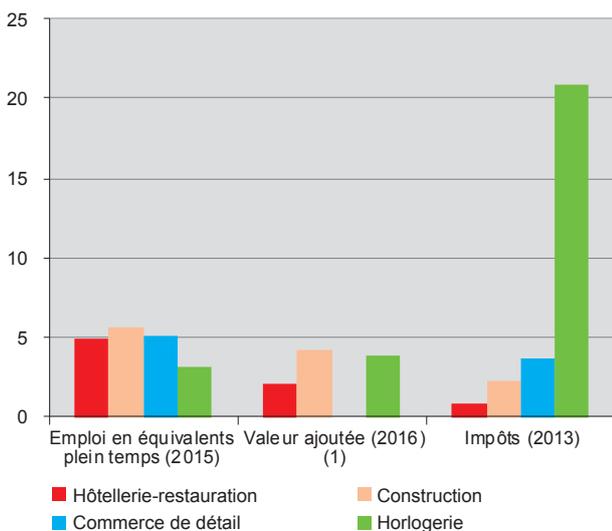
Le poids de l'hôtellerie-restauration dans l'économie genevoise peut se mesurer au travers de divers indicateurs. Cette branche d'activité comptabilise ainsi un emploi sur 20, génère près d'un milliard de francs de valeur ajoutée par an et contribue à 1 % des rentrées fiscales des personnes morales.

Une des principales caractéristiques de cette branche est sa faible création de valeur ajoutée par emploi. Cela traduit

notamment un niveau de rémunération particulièrement bas. Elle emploie d'ailleurs nombre de salariés sans formation.

D'autre part, les employés actifs dans l'hôtellerie-restauration ont plus de risques d'être touchés par le chômage que ceux du reste de l'économie.

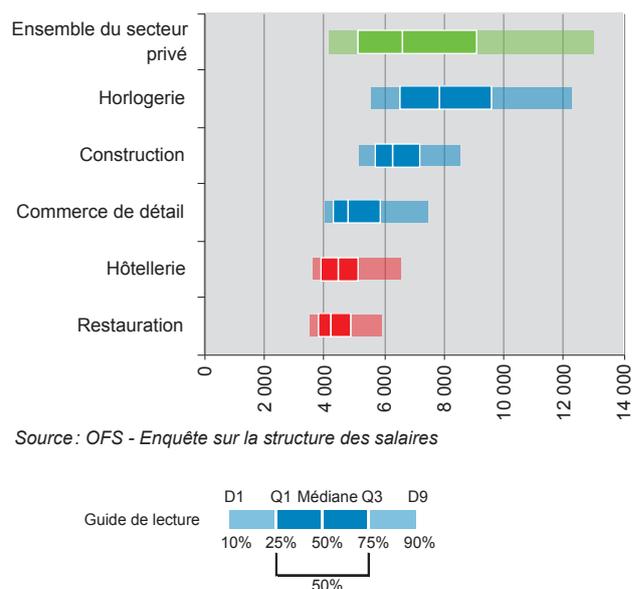
Comparaison entre l'hôtellerie-restauration et d'autres branches pour un choix d'indicateurs
Chiffres annuels, en % Canton de Genève



(1) Chiffre inconnu pour le commerce de détail.

Source : OFS, OCSTAT, Créa, AFC

Dispersion du salaire mensuel brut standardisé, en 2014
En franc Secteur privé - Canton de Genève



ÉTABLISSEMENTS ET EMPLOIS

En 2015, les 2 245 établissements¹ recensés dans l'hôtellerie-restauration comptent 15 300 emplois exprimés en équivalents plein temps (EPT)². Ils représentent 4,9 % du total des EPT du canton de Genève (1,4 % dans l'hôtellerie et 3,5 % dans la restauration).

Sans surprise, les établissements hôteliers sont moins nombreux mais plus grands que les établissements dévoués à la restauration.

Établissements et emplois en équivalents plein temps (EPT), en 2015 (1)

Situation en décembre Canton de Genève

	Etablissements	EPT	Taille moyenne
Hôtellerie-restauration	2 245	15 282	7
Hôtellerie	152	4 308	28
Restauration	2 093	10 974	5
Ensemble du secteur privé	38 020	234 659	6

(1) Chiffres provisoires.

Source : OFS/OCSTAT- STATENT

Entre 2005 et 2015, les EPT ont augmenté de 19 % dans l'hôtellerie-restauration, soit un rythme inférieur à celui de l'ensemble de l'économie (27 %). Par conséquent, la part de l'hôtellerie-restauration dans le total de l'emploi s'est légèrement réduite, passant de 5,2 % à 4,9 % en une dizaine d'années. La hausse des EPT est plus sensible dans la restauration que dans l'hôtellerie (respectivement 23 % et 11 %).

En 2015, la part dans l'ensemble de l'économie des EPT recensés dans l'hôtellerie-restauration est inférieure à celles du commerce détail (5,1 %) ou de la construction (5,6 %), mais supérieure à celle de l'horlogerie (3,2 %).

VALEUR AJOUTÉE

En 2016, la part de la valeur ajoutée créée par la branche couvrant les activités de l'hôtellerie-restauration dans l'ensemble de l'économie du canton se monte à 2,1 %. Elle est stable depuis une dizaine d'années. En termes monétaires, cette branche représente 967 millions de francs.

La part de la valeur ajoutée dans l'ensemble de l'économie se monte à 4,2 % pour la construction et à 3,9 % pour l'horlogerie.

Le fait que la part de la valeur ajoutée soit inférieure à celle de l'emploi signifie que l'hôtellerie-restauration est une activité à basse valeur ajoutée. Ainsi, en moyenne, un EPT génère 63 900 francs de valeur ajoutée par an, contre 110 000 francs pour la construction et 188 300 francs pour l'horlogerie³. Pour l'ensemble de l'économie, le ratio s'établit à 165 200 francs.

IMPÔTS

La part de l'hôtellerie-restauration dans le total de l'impôt cantonal et communal que versent les personnes morales sur le bénéfice et le capital est de 0,9 %. Cette part est stable au cours des dernières années. A noter qu'une partie des établissements de la restauration sont, de par leur nature juridique, imposés au même titre que les personnes physiques et sont hors du champ considéré ici.

A titre de comparaison, la part de la construction s'établit à 2,2 % et celle du commerce de détail à 3,7 %. L'horlogerie est loin devant (20,8 %).

SALAIRES

L'hôtellerie-restauration est l'une des branches les moins rémunératrices du canton. En 2014, le salaire mensuel brut médian se fixe, pour 40 heures de travail par semaine, à 4 446 francs dans l'hôtellerie et à 4 236 francs dans la restauration. Ces montants sont loin de ceux observés dans l'horlogerie (7 825 francs) et la construction (6 298 francs). Ils sont également inférieurs au salaire médian enregistré dans le commerce de détail (4 800 francs). Dans l'ensemble du secteur privé, le salaire médian s'établit à 6 614 francs.

Salaires et indicateurs de dispersion

La **médiane** correspond à la valeur pour laquelle 50 % des observations lui sont inférieures, l'autre moitié supérieures. C'est l'indicateur de référence pour évaluer le niveau des salaires.

Sur le même principe, les **déciles** partagent la distribution en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile (D1) est la valeur qui sépare des autres les 10 % des salariés les moins rétribués, le deuxième décile les 20 %, etc. Le cinquième décile est la médiane.

Le **rapport interdécile** (rapport entre le neuvième et le premier décile) est l'indicateur de référence pour évaluer l'écart entre le haut et le bas de la distribution des salaires.

Le bas niveau général de rémunération se concrétise par un faible écart entre hauts et bas salaires. Le rapport interdécile est de 1,8 dans l'hôtellerie et de 1,7 dans la restauration, contre 3,1 dans l'ensemble du secteur privé.

¹ Un « établissement » est un lieu de travail géographiquement distinct où une activité économique est exercée.

² Les emplois équivalents plein temps (EPT) résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Ils permettent une meilleure comparabilité des résultats.

³ En 2015, année la plus récente avec des chiffres communs.

En corollaire, la part de bas salaires dans la branche est importante : plus de la moitié des salariés sont concernés en 2014. Le taux de « bas salaires »⁴ atteint en effet 46 % dans l'hôtellerie et 61 % dans la restauration, contre 32 % dans le commerce de détail ou 3 % dans la construction. Il s'établit à 16 % dans l'ensemble du secteur privé.

Entre 2000 et 2014, le salaire médian a progressé plus fortement dans l'hôtellerie que dans la restauration (respectivement 18 % et 12 %). Pour l'ensemble du secteur privé, la hausse se fixe à 16 %.

STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE

La restauration est une branche plus masculine que l'hôtellerie, dans laquelle la proportion d'hommes est proche de celle dans l'ensemble du secteur privé.

Une nette différence intervient au niveau du taux d'occupation des salariés : le temps partiel est nettement plus répandu dans la restauration que dans l'hôtellerie.

Tant l'hôtellerie que la restauration emploient une faible proportion de salariés suisses en comparaison de l'ensemble du secteur privé. Le recours aux titulaires d'un permis de séjour (permis B) est à l'inverse plus répandu.

Cependant, ce qui distingue particulièrement la restauration, c'est l'absence de formation de la majorité des salariés : 57 % d'entre eux n'ont pas été au-delà de la scolarité obligatoire. Dans l'hôtellerie, cette proportion se monte à 38 %, soit un niveau semblable à celui du commerce de détail (38 %). Elle se fixe à 25 % dans l'ensemble du secteur privé.

Structure de la main-d'œuvre salariée, en 2014 (1)

Répartition en %

Canton de Genève

	Hôtellerie	Restauration	Secteur privé
<i>Sexe</i>			
Hommes	54	68	57
Femmes	46	32	43
<i>Taux d'occupation</i>			
0-49 %	1	24	12
50- 89 %	8	14	18
90-100 %	91	62	70
<i>Type de permis</i>			
Suisses	14	25	38
Sejour B	22	22	10
Etablis C	19	23	20
Frontaliers G	42	29	31
Autres	3	1	1
<i>Niveau de formation (1)</i>			
Secondaire 1	38	57	25
Secondaire 2	49	37	39
Tertiaire	13	6	36

(1) *Secondaire 1* : aucune formation achevée, école obligatoire, préapprentissage, formation générale (1 an).

Secondaire 2 : école de culture générale ou équivalent, formation professionnelle élémentaire ou initiale, maturité.

Tertiaire : formation professionnelle supérieure (2 ans), école prof. sup. (3 ans), bachelor, master, licence, diplôme postgrade, doctorat.

Source : OFS - Enquête sur la structure des salaires

CHÔMEURS

En 2016, pour 9 % des chômeurs inscrits dans le canton, le dernier employeur faisait partie de l'hôtellerie-restauration, soit un niveau plus élevé que le poids de la branche en termes d'emplois. La restauration est plus touchée que l'hôtellerie (respectivement 7 % et 2 % du total des chômeurs inscrits).

⁴ Sont considérés « à bas salaire » les salaires mensuels bruts standardisés inférieurs au 2/3 du salaire médian de l'ensemble du secteur privé.

Sources

Les sources étant différentes, les dates de référence ne sont pas identiques. Les derniers chiffres disponibles pour chaque série statistique sont utilisés.

Les résultats séparés pour l'hôtellerie et la restauration sont indiqués quand ils sont disponibles.

- ▶ Les données sur les [établissements et les emplois](#) proviennent de la statistique structurelle des entreprises (STATENT), qui est menée chaque année depuis 2011 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les chiffres 2015 sont provisoires. Les données antérieures à 2011 sont tirées du recensement des entreprises (RE).
Pour en savoir plus : https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_02
- ▶ Les données sur la [valeur ajoutée](#) sont dérivées des résultats sur le produit intérieur brut (PIB) cantonal.
Pour en savoir plus : https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=04_02
- ▶ Les données sur les [impôts](#) (personnes morales) ont pour source l'Administration fiscale cantonale.
Pour en savoir plus : https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_02
- ▶ Les données sur les [salaires et la main-d'œuvre salariée](#) proviennent de l'enquête bisannuelle sur la structure des salaires, menée par l'OFS. Le salaire mensuel comprend le salaire brut du mois d'octobre, y compris les cotisations sociales à la charge du salarié, un douzième de l'éventuel treizième salaire et un douzième des paiements spéciaux annuels irréguliers (bonus). En revanche, il ne comprend pas la rétribution des heures supplémentaires.
Pour en savoir plus : https://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=03_04